

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU Lundi 23 novembre 2023**  
20 Heures

**Présents** : Mmes Joëlle ROSSI, Violette EGON et Stéphanie OZIL, M. Maurice CHARBONNIER.  
Mmes Liliane COLAS, Valérie PESCHIER et Renée HASSAPIS, MM. Marc TENDIL et  
Dominique CALDERAN.

**Absents** : Mme Isabelle CARDINAL qui donne procuration à Mme Joëlle ROSSI  
Mme Adeline BERNARD qui donne procuration à M. Dominique CALDERAN  
M. Julien SUEUR qui donne procuration à M. Maurice CHARBONNIER  
Mme Marie-Laure GONTRAND, M. Franck SEGURA.

Mme Violette EGON est élue secrétaire de séance.

**BÂTIMENT MAGNANERIE :**

Le cabinet Esteve & Duriez Architectes a rendu l'étude de faisabilité pour la rénovation et l'extension du bâtiment Magnanerie. C'est ce dossier qui permet de faire la demande de DETR.

La phase 1 des travaux correspond à :

- Réalisation du laboratoire afin de libérer l'étage ;
- Création de sanitaires.

Si tout va bien, le projet sera phasé sur 2 ans et demi. La demande de DETR sera déposée à chaque phase.

Une variante pour le local des sanitaires est présentée.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De valider le projet de réhabilitation du bâtiment Magnanerie dans sa totalité pour un montant de 566 815 € H.T, sous réserve de l'obtention des subventions demandées ;
- De lancer en 2024 la 1<sup>ère</sup> tranche concernant le laboratoire et les sanitaires publics pour un total de 93 050 € H.T. ;
- De valider le plan de financement suivant :

|          |                        |     |            |
|----------|------------------------|-----|------------|
| Dépenses |                        |     | 93 050 €   |
| Recettes | Subvention DETR        | 40% | 37 220 €   |
|          | Subvention Département | 40% | 37 220 €   |
|          | Autofinancement        | 20% | 18 610 € ; |
- Charge le Maire de déposer les dossiers de subvention au titre de la DETR et au Département ;
- De lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre.
- D'opter pour l'accès aux sanitaires par la rue.

Madame le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour.

## **TRAVAUX FONTAINE DU CADE : Avenant**

Dans le cadre des travaux de la Fontaine du Cade, un avenant négatif de 7 247,10€ HT est proposé au marché initial.

Il s'agit du busage du fossé, qui devient une cuvette béton.

|                |                |
|----------------|----------------|
| Marché initial | 219 778,10€ HT |
| Avenant        | - 7 247,10€ HT |
| Nouveau marché | 212 531€ HT    |

Le Conseil municipal vote à l'unanimité l'avenant négatif de 7 247,10€ HT et charge le Maire de signer tous les documents.

## **PARTICIPATION COMMUNE POUR CONGRÈS DES MAIRES**

Il est proposé de payer l'inscription au congrès des Maires. L'entrée coûte 95€.

Le Conseil municipal vote à l'unanimité la prise en charge de l'inscription au congrès des Maires 2023, à tous les élus désirant s'y rendre.

## **DIVERS**

Madame le Maire propose que le prochain Conseil se tienne le lundi 04 décembre 2023.

Madame Stéphanie OZIL indique qu'une présentation du bilan du Musée sur les trois dernières années sera faite lors du Conseil municipal du mois de janvier 2024.

Levée de séance à 20 heures 35.